

Rapport N° 60

Plan solaire en réponse au postulat de M. Christian UDASSE « Nyon mise sur le solaire. Mise en place d'un plan solaire pour la nouvelle législature 2011-2016

Nyon, le 27 octobre 2012

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'examiner le rapport No 60 s'est réunie le 24 septembre 2012 à la Ferme du Manoir en présence de M. Daniel Rossellat, Syndic et Mme Sarah Huber, Déléguée à l'énergie et au développement durable de la commune. La commission les remercie pour leurs présence et explications. La commission était composée des Messieurs Bodmer Fabrice, Hanhart Jacques, Karlen Dominique, Miéville Laurent, Pühr Christian, Tracchia Franco, Udasse Christian excusé et Tschuy Fred (président et rapporteur).

En introduction, M. Rossellat et Mme Huber soulignent que le postulat a permis d'informer le Conseil communal et de formaliser de ce qui se faisait déjà au niveau communal et ce qui se fera à l'avenir. Le rapport a permis de faire le point sur l'état de l'avancement du programme Nyon-Energie 2009-2013. Au point 2 de la page 3 il fait mention de la situation actuelle et du potentiel économiquement réaliste¹ (toits de 500m² et plus) en production d'électricité par panneaux photovoltaïques (pv). Ce potentiel est estimé à environ 3% (3'000 MWh) des besoins de consommation de la commune. Le projet de la géothermie profonde, encore à l'étude, y ajouterait un peu plus de 20% supplémentaires. La Municipalité se fixe comme objectif de réaliser le tiers de ce potentiel d'ici 2020.

Le rapport détaille les trois grandes pistes qu'entend développer la Municipalité pour favoriser la production électrique par panneaux photovoltaïques sur le territoire communal.

1. Exemplarité de production photovoltaïque sur les bâtiments publics
2. Informer les propriétaires sur leurs potentialités propres et être un facilitateur pour leurs projets d'installation.
3. Inciter financièrement la production de cette forme d'énergie par un prix de rachat supplémentaire (pont RPC² communal).

Dans le cas des bâtiments communaux, les nouvelles constructions seront systématiquement étudiées quant à leur potentiel de production ainsi qu'une partie des bâtiments anciens lors de

¹ Le reste du potentiel pourrait être exploité dans un temps ultérieur à mesure que la rentabilité économique deviendrait manifeste.

² RPC = rétribution à prix coûtant du courant injecté

leurs rénovations. Il est envisageable qu'un de ces bâtiments se fasse tous les deux ans.³ L'évaluation financière de cet équipement sera certainement à chaque fois unique vu que la technologie et le marché des panneaux pv évoluent rapidement.⁴

Concernant les petites installations faites par des particuliers les démarches administratives ont été simplifiées et l'information sera encore améliorée. Bien que les Services industriels (SI) n'aient pas un service de conseil spécifique à ce sujet, ils peuvent fournir les premières informations.

La Municipalité veut prochainement proposer le concept d'une « centrale solaire participative » sur un de ses futurs toits communaux et où elle ouvrira le financement à des investisseurs privés qui achèteraient des quotes-parts et bénéficieraient, par la suite, d'une rémunération.⁵

Dans la discussion, il a aussi été évoqué la possibilité d'étendre ce concept à des bâtiments privés sur lesquels d'autres particuliers pourraient prendre des participations. Il resterait alors à déterminer le rôle des SI dans ce cas de figure.

Comme lors de la discussion en commission lors du dépôt du postulat de M. Udasse, la mission de type « commerciale » des SI devrait évoluer si la Municipalité et le Conseil communal désirent y ajouter une nouvelle dite de « développement des énergies renouvelables ». Pour l'heure, la réflexion concernant l'avenir des SI n'est pas encore terminée et la promotion des énergies renouvelables n'est qu'un des aspects de l'ensemble. M. Rossellat informe la commission que les Services industriels de Genève ont un budget spécial affecté à la promotion des énergies renouvelables.

Du côté du soutien financier à la production d'énergie renouvelable de petites installations de moins de 30 kW, les SI achèteront l'énergie refoulée sur le réseau à un prix supérieur au marché⁶. Ce « pont RPC communal » permet d'aider les propriétaires à faire l'investissement en attendant que la RPC fédérale soutienne également la production des petites installations (< 10 kW). Ceci se fera probablement dès 2015.

Dès 2013, cette offre sera élargie aux installations privées de capacités supérieures à 30 kW. Avec cette mesure, la Municipalité vise les 35 bâtiments privés qui présentent des surfaces de toits supérieures à 500m². Ces propriétaires seront prochainement contactés pour les inciter à équiper leurs toits de panneaux pv. Les services communaux accompagneront les propriétaires dans les études de faisabilité.

Divers avis de la commission

Plusieurs membres de la commission étaient un peu étonnés que le potentiel actuel de production électrique par la photovoltaïque n'est estimé qu'à 3% de la demande nyonnaise. Certains pensent que d'y ajouter les potentialités de production d'eau chaude par panneaux solaires thermiques y apporterait des synergies d'exploitation et améliorerait le bilan énergétique global.

Le thème énergétique intéressait plus d'un et le sujet des panneaux solaires thermiques méritent autant d'attention que les panneaux photovoltaïques. Le potentiel, économiquement rentable, est probablement presque atteint sur la grande majorité des bâtiments habités de la commune. En poussant la réflexion plus loin, les technologies en développement pourraient offrir dans un avenir proche la capacité de produire de l'énergie en façade des bâtiments au moyen de vitres capteurs-transparents ou avec des éléments de la structure portante. Il conviendrait d'intégrer à temps ces développements dans les cadastres et la politique des Plans de quartiers. Ce thème, bien que très intéressant, sort du cadre du présent rapport mais n'est pas pour autant oublié par la Municipalité.

³ Des raisons financières (budgets, amortissements, aides RPC), évolutions technologiques et des capacités en RH expliquent cet échelonnement.

⁴ Le détail des incidences financières figure à la page 4 du rapport.

⁵ Ce concept n'est pas encore finalisé. Comme présenté en commission, cette offre pourrait intéresser des particuliers qui n'ont pas la possibilité d'installer des panneaux sur leurs propres logements (locataires, vielle-ville etc.). La ville d'Yverdon ou un des nouveaux bâtiments de l'EPFL peuvent illustrer le concept.

⁶ Surcoût net pris en charge par le fonds EEER.

La commission était intéressée à voir la création d'un cadastre « solaire » au niveau communal où tout internaute pourrait découvrir les toits qui conviendraient le mieux à l'accueil de panneaux pv et éventuellement solaires thermiques. Ce genre d'information peut servir d'outil de communication aux services communaux comme aux entreprises privées.

Au niveau du volet complémentaire des « économies d'énergie » certains commissaires encouragent la Municipalité à lancer le projet de faire les bilans thermiques à l'infrarouge des bâtiments tel que prévu dans le programme Nyon-Energie 2009-2013. Ces bilans peuvent aider les propriétaires à diminuer la consommation énergétique de leurs bâtiments.

La commission souhaiterait savoir où la ville de Nyon se situe en comparaison avec d'autres villes du canton ou de la Suisse dans le domaine du développement de son potentiel solaire.

Des commissaires ont également exprimé leurs insatisfactions concernant les grands délais et les difficultés administratives que le système RPC fédéral crée actuellement. Ces problèmes freinent la réalisation de projets privés. Ils se demandent dans quelle mesure la commune pourrait aider les particuliers dans leurs démarches. Selon la Municipalité, la commune peut actuellement répondre à des demandes ponctuelles mais n'a pas des ressources internes pour aller bien loin. Ce sujet fait également partie de la réflexion concernant l'avenir des SI.

La commission trouve la proposition de créer une centrale solaire participative intéressante, qu'elle soit faite sur des toits communaux ou privés. Il est souhaitable que la gestion reste sous une certaine forme de contrôle communal afin que l'ensemble fonctionne convenablement en accord avec les différentes logiques des cadastres, des PQ communaux ainsi qu'être équitable vis-à-vis de la population⁷. Ce concept semble déjà trouver un grand intérêt auprès de la population car, à ce qu'il paraît, la volonté de pouvoir parrainer des panneaux pv est manifeste.

Conclusion

Plusieurs sujets cités plus haut montrent que la commune a un rôle prépondérant dans le développement des énergies renouvelables sur le territoire communal. Par sa nature même la commune possède un rôle d'interlocuteur, d'incitateur et de facilitateur et ces tâches sont portées essentiellement par la Déléguée à l'énergie et au développement durable et les Services industriels. En cette phase de démarrage de la transition vers les sources d'énergies renouvelables le travail de renseignement est important et certains projets tels qu'un système de centrale solaire participative peuvent favoriser l'implantation cette politique auprès des habitants. Subsidièrement, ce genre de financement permet de diluer la charge d'investissement.

Le développement de nouvelles sources d'énergies amènent de nouvelles complications techniques ou de problèmes sécuritaires qu'il s'agit de mettre en balance avec la raréfaction progressive et inéluctable des énergies fossiles ou des problèmes environnementaux qui y sont liés.

En demandant que les autorités de Nyon assurent la pérennité de l'approvisionnement énergétique de notre population, M. Udasse dans le préambule de son postulat ne disait pas autre chose.

C'est à l'unanimité de ses membres que la commission chargée de l'étude du rapport municipal demande au Conseil communal de Nyon d'en prendre acte.

⁷ Plusieurs formes de gestion peuvent être envisagées allant d'un service communal à une entreprise privée en passant par une forme de coopérative.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport municipal N° 60 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Christian Udasse du 12 août 2011 « Nyon mise sur le solaire. Mise en place d'un plan solaire pour la législature 2011-2016 »

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- de prendre acte du rapport municipal N° 60 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Christian Udasse du 12 août 2011 « Nyon mise sur le solaire. Mise en place d'un plan solaire pour la législature 2011-2016 »

La Commission

Bodmer Fabrice

Hanhart Jacques

Karlen Dominique

Miéville Laurent

Puhr Christian

Tracchia Franco

Udasse Christian

Tschuy Fred, président et rapporteur